



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/1)

Libreville, Gabon, 3-7 novembre 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DU CENTRE RÉGIONAL DE MÉTÉOROLOGIE SPATIALE POUR SOUTENIR LES CENTRES MONDIAUX

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

RÉSUMÉ

La présente note d'information souligne les progrès réalisés en matière d'intégration du centre régional de météorologie spatiale dans le cadre mondial de l'OACI afin de s'assurer que l'Afrique n'est pas laissée de côté dans le processus de modernisation de l'aviation.

L'amendement 82 à l'Annexe 3 inclut une clause habilitante permettant au Centre régional de météorologie de l'espace (SWXC) d'appuyer les centres mondiaux SWXC dans la prestation du service d'information sur la météorologie de l'espace (SWIS).

Compte tenu de ce qui précède, le groupe de travail SWX-MOG a achevé le processus d'intégration du centre régional dans le service mondial d'information météorologique spatiale. Le centre est en phase de test depuis août 2025 et sera totalement intégré avant la date d'entrée en vigueur de l'Amendement 82, fixée au 27 novembre 2025. Ceci soutient le Plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750) en fournissant des services de météorologie de l'espace répondant aux exigences de la navigation fondée sur la performance et des systèmes CNS (Communication, Navigation et Surveillance).

Suite à donner :

La réunion est invitée à prendre note des informations fournies dans le présent document, au paragraphe 3.1.

RÉFÉRENCE(S) :	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amendements, 78, 81 et 82 à l'Annexe 3 ○ Plan mondial de navigation aérienne (Doc. 9750) ○ Annexe 15, PANS-ABC (Doc. 8400), PANS-ATM (Doc. 4444), PANS-MET (Doc. 10157) ○ Manuel sur les informations météorologiques spatiales en soutien à la navigation aérienne internationale (Doc. 10100)
----------------	--

<i>Objectifs stratégiques</i>	<p>A - Sécurité de l'aviation B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne</p> <p>Indicateurs clés de performance ASBU et modules B0 associés : Tous applicables à la gestion de l'information aéronautique (AIM) et à la météorologie aéronautique (MET)</p>
-------------------------------	--

1. INTRODUCTION

- 1.1. L'Annexe 3 à la convention relative à l'OACI intitulée « Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale » contient les normes et pratiques recommandées (SARP) qui régissent la fourniture d'informations météorologiques pour la navigation aérienne internationale. Depuis 2018, l'obligation de fournir des services de météorologie spatiale fait partie intégrante des plans mondiaux de navigation aérienne. Ces exigences ont été intégrées dans l'Annexe 3, qui stipule à présent que les mesures de sécurité doivent inclure la capacité des exploitants aériens et des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) à gérer efficacement les risques liés à l'impact des conditions météorologiques spatiales sur les systèmes de communication, de navigation et de surveillance, ainsi que l'exposition aux rayonnements.
- 1.2. La Cinquième réunion du Groupe d'experts techniques sur la météorologie (METP/5), qui s'est tenue en juin 2021, a délibéré sur la proposition d l'amendement 81 à l'Annexe 3 à la Convention de Chicago. L'amendement dont il est question dans la présente note de travail concerne la responsabilité d'un Centre régional de météorologie spatiale (SWXC), qui serait d'assister les Centres mondiaux de météorologie spatiale dans l'exercice de leurs fonctions.
- 1.3. MOG/24-SWX/06 – Intégration du centre régional de météorologie spatiale dans le service opérationnel d'information météorologique spatiale de l'OACI afin d'assurer la coordination nécessaire entre les SWXC mondiaux et régionaux et l'harmonisation des avis météorologiques spatiaux.
- 1.4. La présente note d'information fait le point sur les progrès réalisés en matière d'intégration complète du centre régional de météorologie spatiale dans les centres mondiaux afin de soutenir efficacement le Service opérationnel d'information météorologique spatiale.

2. ANALYSE

- 2.1. Les fournisseurs de services de météorologie spatiale désignés par l'OACI soutiennent le secteur de l'aviation conformément à l'Annexe 3, Amendement 78, en fournissant des avis sur la météorologie de l'espace dans les formats prescrits, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis novembre 2019.
- 2.2. La lettre AN10/1-17/111 de l'OACI annonçant la désignation des États fournisseurs d'informations météorologiques spatiales indiquait également que des centres régionaux devraient être créés au plus tard en novembre 2022. L'Amendement 82 à l'Annexe 3 à la convention relative à l'OACI, adopté par le Conseil en avril 2025, a clarifié le rôle du Centre régional de météorologie spatiale, qui consiste à apporter son soutien aux Centres mondiaux de météorologie spatiale.
- 2.3. Lettre AN 10/1.1-25/24 de l'OACI datée du 23 avril 2025, qui informait les États de

l'adoption de l'Amendement 82 à l'Annexe 3 « Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale », dont la date d'application est fixée au 27 novembre 2025.

- 2.4. L'Amendement 82 à l'Annexe 3 comprend une clause permettant au Centre de météorologie spatiale (SWXC) régional d'aider les SWXC mondiaux dans la fourniture du Service d'information météorologique spatiale (SWIS). Compte tenu de ce qui précède, le groupe de travail SWX-MOG a lancé le processus d'intégration du centre régional dans le service mondial d'information météorologique spatiale. Le processus d'intégration est actuellement en phase de test depuis août 2025 et sera totalement achevé avant la date d'application de l'Amendement 82, fixée au 27 novembre 2025.
- 2.5. L'intégration du centre régional dans le cadre mondial de l'OACI garantit que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte dans la modernisation de la météorologie aéronautique. Elle soutient le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) en fournissant des services de météorologie de l'espace répondant aux exigences de la navigation fondée sur les performances et du système CNS (Communication, Navigation, Surveillance), tout en tenant compte des spécificités régionales, puisque les modèles et données utilisés seront d'origine régionale.
- 2.6. Avec l'ajout prévu des informations sur la météorologie de l'espace à l'ensemble existant des informations météorologiques, tel que défini dans l'Annexe 3 de l'OACI – **Service météorologique pour la navigation aérienne internationale**^{**}, il sera nécessaire pour les exploitants et les autorités de réglementation d'intégrer la météorologie de l'espace dans leur réglementation nationale, leurs politiques et procédures opérationnelles.
- 2.6. En complément du paragraphe 2.5, les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) de la région AFI doivent veiller à ce que leurs systèmes disposent d'un en-tête de communication attribué aux messages d'avis de météorologie de l'espace, afin de permettre leur échange via le circuit AFTN/AMHS, de la même manière que les autres informations OPMET, à savoir les avis de cendres volcaniques (VAA), les avis de cyclone tropical (TCA) et les messages relatifs aux phénomènes météorologiques significatifs (WS), qui sont diffusés par l'AFTN, intégrés au système SADIS et inclus lors de la génération du dossier de vol par les Centres météorologiques d'aérodrome concernés.

3. SUITE À DONNER

- 3.1. La réunion est invitée à prendre note des informations fournies dans la présente note de travail.